



Radio associative et entreprise

Par titistda

Bonjour,

J'ai pour projet de monter ma radio professionnelle locale,

Est il légal d'être dirigeant d'une association loi 1901 sous subventions pour financer mon équipement, tout en montant mon entreprise à côté pour facturer les partenariats et publicités et me verser un salaire ?

Merci pour vos éclaircissements,

Cordialement,